

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2018**

---

L'an deux mil dix-huit, le dix septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : MM. Tony LÉVÈQUE, Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma VÉRON, M. Clarisse LEJARD, Mme Valérie DABOUINEAU, MM. Frédéric LUISETTI, Fabien CONILLEAU, Mmes Anaïs FOUSSIER, Laure VAIDIE, M. Joseph CHENNI, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Laurent BOUTTEVIN.

Etaient absents excusés : Mme Gwénaëlle FROISSARD (procuration C. LEJARD), MM. Franck LOISON, Michel BERNARD (procuration L. BOUTTEVIN), Mme Christelle GEFFRAY (procuration I. CHIARAMONTI-MONNET).

Secrétaire de séance : Mme Emma VÉRON.

### **DI00918-01 : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2017, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a donné son accord pour son adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe pour les missions suivantes :

- Etudes et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du ou des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour les communes concernées par le bassin versant de la Sarthe Aval,
- Actions de soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les communes concernées par le bassin versant de la Sarthe Aval,
- Etudes, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (notamment l'article L. 5214-27), il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande d'adhésion de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe au Syndicat du Bassin de la Sarthe.

### **DI00918-02 : DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a donné son accord pour son adhésion au Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV) pour les missions suivantes :

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
- Transfert de cette compétence en lieu et place de la Communauté de communes, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sous réserve de l'accomplissement des formalités juridiques, au SMGV.

Pour information, le SMGV regroupe aujourd'hui 8 EPCI, soit 20 aires sur les 28 que compte le département de la Sarthe. Cette adhésion reviendrait à utiliser davantage le pouvoir de police du Maire, eu égard à la situation géographique du SMGV et au délai d'intervention.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la demande d'adhésion de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe au Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sous réserve de l'accomplissement des formalités juridiques et administratives.

### **DI00918-03 : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) SARTHE AVAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 5 juin 2018, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sarthe aval. Ce document est articulé autour des 4 objectifs suivants :

- Gouverner le SAGE,
- Améliorer l'hydrologie, la morphologie des cours d'eau et préserver les milieux aquatiques,
- Mieux aménager le territoire en gérant de manière préventive et curative les événements naturels et anthropiques,
- Mieux gérer les usages via une gestion qualitative et quantitative.

Ces objectifs sont eux-mêmes déclinés en 26 dispositions, 44 actions et 4 règles définis dans un document de synthèse joint à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce Schéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Sarthe aval.

### **DI00918-04 : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS**

La fin des tarifs règlementés est exprimée par la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 7 décembre 2010.

En fonction du niveau de consommation de leurs sites, les acteurs publics doivent ainsi mettre en concurrence les opérateurs présents sur le marché pour la fourniture en électricité de leurs bâtiments publics depuis le 31/12/2015, date de la fin des tarifs règlementés. La commune et le CCAS sont concernés pour les tarifs « jaunes » (bâtiments administratifs et équipements sportifs).

L'achat d'électricité correspond à un marché de fourniture et de services associés afin de suivre et d'optimiser la consommation en électricité (gestion de la facturation, relation clientèle, démarches techniques auprès du gestionnaire de réseau, etc.), et ce par le biais d'une procédure adaptée, dont le seuil est inférieur à 221 000 € H.T. et pour un contrat à renouveler pour trois ans (2019-2021) car le marché actuel prend fin au 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire propose de prendre connaissance des documents de marché qui concerneront deux bâtiments sur le budget communal (salle polyvalente et vestiaires du foot) et un bâtiment du C.C.A.S. (E.H.P.A.D. « le Séquoia ») : l'achat d'électricité se ferait par le biais d'un groupement de commandes, chaque entité juridique payant ses propres factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à lancer la consultation d'appel à concurrence pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et les prestations de services associés ;
- autorise M. le Maire à prévoir et à signer un groupement de commandes pour le compte de la commune et du C.C.A.S., la commune étant le coordonnateur du groupement agissant pour le compte des deux entités juridiques, et chaque entité payant ses factures sur son budget propre ;
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser la consultation.

### **DI00918-05 : SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION DE LA RÉGION DE SABLÉ : BILAN D'ACTIVITÉ ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée par l'article L. 5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Syndicat Mixte de Restauration (SMR) de la Région de Sablé,

Vu le compte administratif du Syndicat Mixte de Restauration (SMR) de la Région de Sablé présenté en séance publique du 5 avril 2018,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les événements ayant marqué le SMR pour l'année 2017 : évolution des repas, des budgets, des coûts par repas, ainsi que les travaux et matériels.  
Le rapport annuel ci-joint, établi pour l'année 2017, doit être présenté ensuite devant les conseils municipaux des communes adhérentes avant le 30 septembre 2018.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le bilan d'activité du Syndicat Mixte de Restauration de la Région de Sablé pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte du bilan d'activité et du compte administratif 2017 du Syndicat Mixte de Restauration (SMR) de la Région de Sablé.

### **D100918-06 : MAPA DE TRAVAUX DE POSE DE RALENTISSEURS RUE CHARLES DE GAULLE**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de sécuriser la sécurité du bourg dans la rue Charles de gaulle et spécifiquement aux abords de l'école et de la maison de retraite.

A ce titre, les services techniques de la communauté de communes de Sablé ont proposé un estimatif afin de mettre en concurrence des entreprises pour l'aménagement de voirie rue Charles de Gaulle à Parcé-sur-Sarthe. Ce MAPA est un lot unique comprenant installation de chantier, travaux préparatoires, terrassement, pose de revêtement de voirie et mobiliers urbains.

Le marché a fait l'objet d'une demande de devis estimatif. Trois entreprises ont présenté une offre et les propositions ont été analysées par les services de la commune.

Monsieur le Maire propose de prendre connaissance du tableau comparatif et de se prononcer sur l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte l'attribution du marché à procédure adaptée et le choix de l'entreprise suivante :

<b>Objet</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
Aménagement de deux ralentisseurs type « dos d'âne » rue du Général de Gaulle	COLAS 72700 SPAY	Offre de base : 5 576,00 €

- Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise concernée, ainsi que tous les documents y afférents ;
- Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2018.

### **D100918-07 : REMBOURSEMENT DE LA PART RESTANTE D'UN MATÉRIEL ENDOMMAGÉ PAR SUITE DE TEMPÊTE**

Dans le cadre de notre contrat Responsabilité civile, et à la suite de la tempête du vendredi 25 mai 2018, la commune a subi des dégâts matériels sur des barnums montés pour la fête du théâtre amateur, dont un qui avait été prêté par le Comité des fêtes de Mareil-sur-Loir.

Ce barnum étant complètement hors service, la commune a déclaré le sinistre auprès de l'assurance communale qui a procédé au remboursement du matériel au tiers, moyennant l'application d'une franchise de vétusté, soit :

- Prix initial du barnum en date du 07/02/2011 : 890,00 € TTC
- Remboursement par assurance : 550,00 €
- Frais de rachat d'un nouveau barnum en date du 09/08/2018 : 921,60 € TTC
- Différence : 371,60 €

Etant donné qu'il s'agit d'un matériel qui nous a été prêté gracieusement et qui a subi des dégâts non intentionnels, je vous propose de rembourser la différence de montant au comité des Fêtes de Mareil-sur-Loir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les termes du présent rapport.

## **DI00918-08 : RECRUTEMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 - ERRATUM**

A la suite de la délibération du Conseil municipal n°D180618-01 en date du 18 juin 2018, il y a lieu de modifier le temps de travail sur le recrutement suivant :

Conformément à l'article 3 1°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter pour accroissement temporaire d'activité :

- Accueil périscolaire, renfort cantine et entretien des locaux (école et salle polyvalente) : un adjoint technique contractuel à temps non complet (24h30/semaine sur 10 mois) du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019, qui sera rémunéré sur l'indice afférant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 (IB 347) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la modification du recrutement dans les conditions précisées dans ledit rapport.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Intervention de M. JAVAUDIN, nouveau directeur de l'Entracte à Sablé-sur-Sarthe : ce dernier a présenté le nouveau programme culturel 2018-2019 sur le thème de l'illusion, ainsi qu'une bande annonce du spectacle déconcentré qui sera joué à Parcé-sur-Sarthe. Une décision devrait être prise quant à la possibilité de faire venir un deuxième spectacle à Parcé sur le dernier trimestre de 2019 (entre septembre et décembre), soit un engagement sur deux spectacles par an. Décision à prendre au plus tard au Conseil du 19 novembre 2018 ;
- Remarques évoquées lors des rapports du Conseil municipal :
  - Rapport n°2 : le coût net de l'exploitation des aires d'accueil des gens du voyage passera de 115 000€ à 45 000€ par an avec le regroupement, y incluant la mutation des agents concernés au SMGV ;
- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Organisation du repas du CCAS : le repas animé est prévu samedi 13 octobre 2018. A partir de 15h30 le même jour, le CCAS proposera un concert ouvert au public dont les recettes seront reversées à la lutte contre le cancer des enfants ;
- Point travaux du SIAEP : un état des lieux des 2 châteaux d'eau se fera mercredi 12 septembre prochain avant leur démolition à partir de la semaine suivante, sachant que les proches riverains seront informés. De plus, des travaux concernant le remplacement des branchements en plomb seront programmés sur le secteur de l'allée du Stade ;
- Proposition de projet touristique à présenter auprès de l'Office de Tourisme départemental : Mme MONNET se rendra à la réunion prévue mardi 18 septembre 2018 à 10h00 à la mairie de Brûlon. Elle évoquera le développement de la halte fluviale, ainsi qu'une aide pour développer l'outil numérique permettant la découverte du village ;
- Retour sur le marché de Restauration en cours de publication : plusieurs candidats ont soumissionné et au vu de certaines questions posées concernant le cahier des charges (nombre d'entrées proposées, produits bio et/ou locaux, produits d'entretien), le Document de Consultation des Entreprises (DCE) sera modifié.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 8 octobre 2018 à 20h00.**

## **LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 10 septembre 2018**

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU

Frédéric LUISETTI

Fabien CONILLEAU

Gwénaëlle FROISSARD (procuration à C. LEJARD)

Anaïs FOUSSIER

Laure VAIDIE

Joseph CHENNI

Franck LOISON (excusé)

Michel BERNARD

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Laurent BOUTTEVIN (procuration à M. BERNARD)

Christelle GEFFRAY (procuration à I. CHIARAMONTI-MONNET)